

## **Communiqué de presse CFDT, CGT, SNPES-PJJ-FSU**

### **ETATS GENERAUX DES PERSONNELS DE LA PJJ GRAND-EST**

Plus de deux cents personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'est de la France se sont réunis en Etats Généraux toute la journée du 18 décembre à l'UD-CGT de Meurthe et Moselle à Nancy dans le cadre d'un appel unitaire initié par la CFDT, la CGT et le SNPES-PJJ/FSU.

Dans ce cadre, les personnels de la PJJ ont reçu le soutien des principales organisations syndicales de magistrats, dans leur combat commun pour la spécificité de la Justice des mineurs.

Un rassemblement de cette importance constitue un évènement en soit : plus du tiers des personnels d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne se sont déplacés pour venir débattre de leur avenir professionnel, du devenir de leurs missions, des jeunes qui leur sont confiés et des orientations nouvelles de la PJJ dans le cadre de la RGPP et de la refonte de l'ordonnance de 45 relative à la Justice des mineurs.

La RGPP et les orientations sécuritaires à la PJJ , cela signifie :

- œ le recentrage exclusif de la PJJ sur les mineurs délinquants et l'abandon de la prise en charge des situations de mineurs en danger, y compris les situations les plus lourdes, quitte à remettre en cause la place et les pouvoirs des juges des Enfants.
- œ cet abandon de la mission de protection des mineurs en danger a pour conséquence des fermetures de services et des transferts de charge sur les Conseils Généraux sans garantie que des moyens supplémentaires leur soient alloués,
- œ la suppression de la quasi-totalité des directions départementales et d'un tiers des directions régionales, au profit de directions inter-régionales et de plate-formes de gestion communes avec l'administration pénitentiaire et les services judiciaires,
- œ des régressions pédagogiques de plusieurs dizaines d'années et une diminution des réponses en direction des mineurs en difficulté, y compris des mineurs délinquants.

La direction de la PJJ anticipe la refonte de l'Ordonnance de 45 pour aller comme le préconise la commission Varinard dans un sens toujours plus répressif, avec entre autre la possibilité d'incarcérer les mineurs de plus en plus jeunes.

Les personnels de la PJJ réunis ce jour rejettent les orientations gouvernementales actuelles relatives à la PJJ et à la Justice des mineurs et exigent de la DPJJ qu'elle remette en cause :

- les dizaines de suppressions de postes en 2009, y compris à travers des licenciements d'agents non-titulaires,
- les fermetures de services : directions départementales, foyers, services d'hébergements diversifiés, services associatifs, et en premier lieu la fermeture annoncée du FAE

d'Epinal, ainsi que plusieurs UHD sur la région (Nancy, Metz, Strasbourg) ;

- l'abandon de la double compétence civile et pénale des services de la PJJ

Ces fermetures ont d'ores et déjà des conséquences graves pour les mineurs suivis, avec moins de moyens pour lutter contre la récidive et une augmentation des incarcérations de mineurs

Face à cette situation, les personnels sont déterminés à s'engager tous ensemble dans l'action dès le mois de janvier avec une première journée de grève dès le 15 janvier 2009, avant de prendre toute leur place dans la journée de grève interprofessionnelle du 29 janvier. D'ici là, les personnels de la PJJ Grand-est ont l'intention de s'organiser en coordination pour faire de ces deux journées d'action des temps forts de mobilisation.

Cette coordination départementale et régionale des personnels doit permettre de mettre en place différentes actions collectives préparatoires aux journées de grève :

- blocage administratif
- constitution de réseaux locaux avec les magistrats et avocats pour rendre publics les blocages de la DPJJ sur le suivi des mesures civiles
- organisation d'actions locales et régionales visibles avec le soutien des partenaires.